



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury des concours externe et interne pour l'accès à l'emploi d'Attaché(e)/Attaché des systèmes d'information et de communication au titre de l'année 2021

I - Données statistiques

Le nombre de postes ouverts était de deux, un pour le concours interne et un pour le concours externe.

143 candidats étaient inscrits cette année. Seuls 28 étaient présents à l'ensemble des épreuves d'admissibilité, dont 12 au concours interne et 16 au concours externe. Ces chiffres apparaissent relativement faibles comparés aux sessions précédentes.

A l'issue des épreuves écrites, 10 candidats ont été déclarés admissibles et 9 candidats ont participé aux épreuves orales d'admission, 6 en externe et 3 en interne.

La répartition entre les différentes spécialités des candidats admis aux épreuves orales s'est établie comme suit : 4 candidats en spécialité « informatique » et 5 candidats en spécialité « réseaux et télécommunications ».

Les deux postes d'attachés des systèmes d'information et de communication ont été pourvus et le jury a décidé d'établir deux listes complémentaires composées chacune d'un candidat. Le faible nombre de candidats et le niveau général, relativement bas, n'ont pas permis de constituer une liste complémentaire plus fournie.

II - Déroulé et résultats des épreuves d'admissibilité et conseils aux futurs candidats

Les résultats des épreuves d'admissibilité techniques majeures et mineures ont été, pour beaucoup de candidats, très en deçà des attentes des membres du jury. Un nombre important de candidats externes et internes ont obtenu une note éliminatoire à l'une des deux épreuves techniques. Le jury tient donc à rappeler aux

futurs candidats que le programme détaillé ainsi que les annales de ces épreuves sont disponibles en ligne sur le site internet du ministère.

L'épreuve technique option réseau et télécommunication, d'une durée de 4 heures, a été décomposée en 3 parties distinctes, permettant de tester chez les candidats :

- leurs connaissances théoriques dans les domaines informatiques, réseaux et télécommunication ;
- leur capacité à analyser des problématiques dans le domaine des réseaux informatiques et de proposer des solutions ;
- leur capacité d'imagination et de conception d'infrastructures réseaux, en réponse à un ensemble de besoins utilisateurs.

La structuration et le contenu de cette épreuve apparaissent en adéquation avec l'analyse des compétences recherchées chez les candidats ayant choisi cette option et sa durée de quatre heures est suffisante.

L'épreuve de note de synthèse a, quant à elle, été relativement moins bien réussies par les candidats que les années précédentes. Le jury a, encore une fois, déploré dans certaines copies le manque de soin apporté au style et à l'orthographe, le nombre trop important de copies non terminées et l'absence fréquente, alors que le sujet le demandait, de propositions personnelles en conclusion. L'exercice est souvent mal compris et la structure de la copie non conforme avec les attendus d'une telle épreuve. Les futurs candidats sont invités à consulter les nombreux guides méthodologiques présents sur internet ou auprès de la Documentation française.

Les résultats de l'épreuve de mathématiques ont été particulièrement faibles. L'immense majorité des candidats ne l'avaient, semble-t-il, pas ou peu préparée. Le jury s'est du reste interrogé sur l'intérêt de conserver cet exercice dans les sessions futures, le contenu de l'épreuve apparaissant peu pertinent et en décalage avec les missions des attaché(e)s des systèmes d'information et de communication.

III – Epreuves d'admission

Les épreuves d'admission étaient composées d'une épreuve de langue, d'une épreuve technique dans la spécialité non choisie à l'écrit et d'un entretien avec le jury.

L'épreuve orale technique, d'une durée de trente minutes, a été structurée en 3 parties :

- présentation par le candidat d'un sujet technique informatique tiré au sort pendant une durée de dix minutes ;
- dix minutes de questions en lien avec le sujet ;
- dix minutes de questions sur d'autres sujets techniques.

L'entretien avec le jury a débuté, pour les candidats externes, par un exposé liminaire du candidat en réponse au sujet tiré au sort. Les candidats internes ont, quant à eux, été invités à présenter leur expérience personnelle. S'en sont suivies une série de questions et de mises en situation permettant d'évaluer les capacités relationnelles et les aptitudes au management des candidats. Le jury a également tenu à s'assurer de la motivation des candidats à servir le ministère et de leur intérêt pour son actualité et ses missions.

Les notes de l'entretien varient de 5 à 17 et ont été adoptées sur la base d'un barème prenant en compte tant le fond que la forme. Il a paru important au jury d'évaluer les capacités d'ouverture des candidats sur des sujets autres que ceux concernant leur pure sphère technique : les lauréats auront en effet un rôle d'interprète entre un monde technique et un monde qui ne l'est pas. Le jury a, sur ce point, regretté que de nombreux candidats aient montré de réelles difficultés à répondre à des questions ou à aborder des sujets sortant de leur strict champ de compétence.

Enfin, les résultats obtenus à l'épreuve de langue anglaise ont été conformes à ceux des années précédentes.

Le niveau d'anglais des candidats est apparu convenable et meilleur pour les externes (12,8/20) que pour les internes (11,2/20).

La note éliminatoire, pourtant très basse (8/20), a ainsi pénalisé un quart des candidats internes (3/12). Une note éliminatoire identique à celle des autres concours du Département (10/20) en aurait éliminé près de la moitié.

Les principaux problèmes rencontrés sont dus à une insuffisante maîtrise de la syntaxe et à un manque d'aisance qui amène beaucoup de candidats à se contenter de copiés-collés dans les réponses qu'ils donnent aux questions posées.

Les membres du jury tiennent enfin à remercier les agents du bureau des concours et des examens professionnels pour leur disponibilité et pour la remarquable organisation qui a été mise en place malgré les contraintes sanitaires.


Anne GUEGUEN
Présidente du jury